

**CONTRAT de RÉSERVATION D'ESPACES PUBLICITAIRES
DANS LES PUBLICATIONS MUNICIPALES 2020 - VILLE DE CESSON-SÉVIGNÉ**



Je soussigné :

Représentant de l'entreprise :

Adresse :

Mail (obligatoire) :

Téléphone fixe :

Portable :

N° SIRET :

(Cocher les cases correspondantes et renseigner le montant des insertions du contrat)*

Je vous prie de bien vouloir enregistrer ma demande de réservation d'espaces de publicité dans les publications municipales 2019 suivant les indications portées sur le contrat de réservation.

Je m'engage à régler le montant* des insertions publicitaires, soit €, sur la base des tarifs 2019 selon les conditions prévues à l'art. 6 des conditions générales d'insertions publicitaires.

Les droits sont à acquitter à la PERCEPTION DE CESSON-SÉVIGNÉ à l'adresse suivante :

Trésorerie Principale Cesson
6 mail de Bourgchevreuil
35510 Cesson-Sévigné,

Les droits sont à acquitter dans un délai de QUINZE JOURS suivant la date de leur mise en recouvrement
Tout retard de paiement donnera lieu à la suspension immédiate de la publicité.

J'accepte sans réserve les conditions générales d'insertion publicitaire dans les publications municipales

Cachet, signature de l'annonceur
le :

Date de réception du contrat en Mairie :
le :

Nous vous remercions de bien vouloir adresser vos présents contrats d'insertions publicitaires signés à la :
Direction des Affaires Financières
1 Esplanade de l'Hôtel de Ville - CS 91707
35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex

RAPPELS- cf. : Conditions générales de publicité dans les publications municipales Art. 2 et 4 :
Selon la formule de votre choix, dans tous les cas, doivent impérativement être retournés :
1) votre contrat de réservation d'espaces publicitaires à la Direction des Affaires Financières,
2) vos éléments techniques (encarts publicitaires) au Service Communication.

L'annonceur est engagé au moment de la réception du présent contrat de réservation daté, tamponné et signé au Services Finances de la Ville de Cesson-Sévigné.

CONTRAT DE RÉSERVATION D'ESPACES PUBLICITAIRES dans le Magazine et l'Agenda 2020 de la Ville de Cesson-Sévigné

Je choisis (Cocher les cases correspondantes) :

FORMATS

◆ **Pour parution dans le MAGAZINE, «Cesson-Sévigné informations-magazine» (Cim)**

En pages intérieures du MAGAZINE, je choisis le format :

- 1/10^e (1/8 de page) 2/10^e (1/4 de page) 5/10^e (1/2 de page)
 1 page intérieure

Je choisis la 4^e de couverture du MAGAZINE (pleine page)

◆ **Pour parution dans l'AGENDA, «Cesson-Sévigné AGENDA»**

En pages intérieures de l'AGENDA, je choisis le format :

- 1/10^e (1/4 de page) 2/10^e (1/4 de page)
 5/10^e (1/2 de page) 1 page intérieure

Je choisis la 4^e de couverture de l'AGENDA (pleine page)

NOMBRE D'INSERTIONS PAR AN, du 1er janvier au 15 décembre 2020

◆ **Pour parution dans le Magazine (sur 11 numéros/an), je choisis :**

- 1 insertion/an 3 insert. /an 5 insert./an
 7 insert./an 9 insert./an 11 insert./an

◆ **Pour parution dans l'AGENDA (sur 10 numéros/an), je choisis :**

- 1 insertion /an 3 insertions /an 5 insertions/an 7 insertions/an 9 insertions/an

◆ **Je choisis** 21 insertions/an (Tous les n° des Magazines + tous les Agendas 2020)

MONTANT TOTAL d'achat d'espaces publicitaires : € (se reporter à la grille des tarifs 2020).

Magazine 1 ^{er} janvier n° 885	Agenda 15 janvier n°886	Magazine 1 ^{er} février n°887	Agenda 15 février n°888	
Magazine 1 ^{er} mars n°889	Agenda 15 mars n°890	Magazine 1 ^{er} avril n°891	Agenda 15 avril n°892	
Magazine 1 ^{er} mai n°893	Agenda 15 mai n°894	Magazine 1 ^{er} juin n°895	Agenda 15 juin n°896	Magazine 1 ^{er} juillet n°897
Magazine 1 ^{er} sept. n°898	Agenda 15 sept. n°899	Magazine 1 ^{er} oct. n°900	Agenda 15 oct. n°901	
Magazine 1 ^{er} nov. n°902	Agenda 15 nov. n°903	Magazine 1 ^{er} déc. n°904	Agenda 15 déc. n°905	

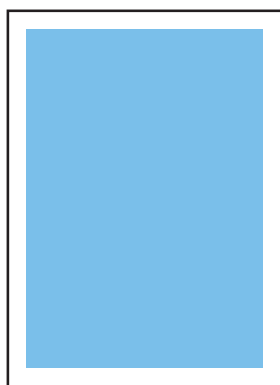
Indiquer dans le tableau les
dates de parution 2020
souhaitées

(Cocher les cases correspondantes
dans le tableau).

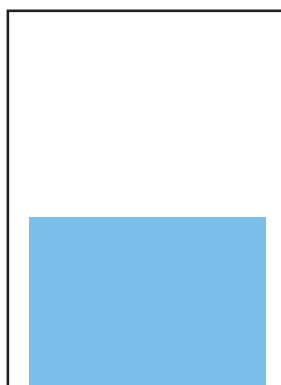
Pas de parution
du Magazine le 1^{er} août 2020

Pas de parution de l'Agenda
les 15 juillet et 15 août 2020

FORMATS ENCARTS PUBLICITAIRES dans le «Cesson-Sévigé Informations Magazine » (Cim)



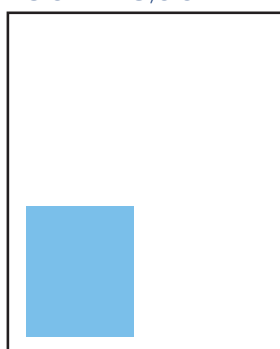
Une page
18 cm x 23,6 cm



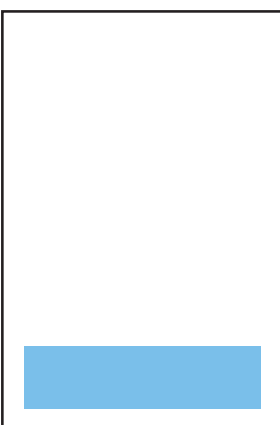
1/2 page
5/10^e = 18 cm x 12,2 cm



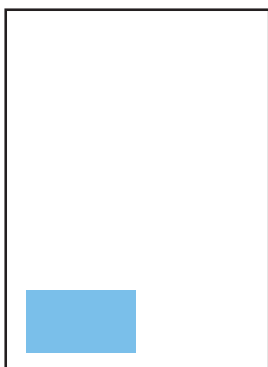
Cesson-sévigé conserve son label 4^e fleur !
Zac du centre-ville :
un projet pensé collectivement ● Dossier P.14



1/4 de page vertical
2/10^e = 8 cm x 12 cm



1/4 de page horizontal
2/10^e = 18 cm L x 5,5 cm H



1/8 de page horizontal
1/10^e
= 8,8 cm L x 5 cm H

Le **MAGAZINE** Cesson Informations Magazine » CIM est publié à 11 numéros par an, diffusé tous les 1^{ers} du mois, sauf le 1^{er} août.

Les pages de publicité du **MAGAZINE** Cesson Informations Magazine » CIM permettent l'insertion d'encarts publicitaires

selon plusieurs formats au choix :

- 1 page : 18 cm L x 23,6 cm H
- 1/2 page (5/10^e) : 18 cm L x 12,2 cm H
- 1/4 de page vertical (2/10^e) : 8 cm L x 12 cm H
- 1/4 de page horizontal (2/10^e) : 18 cm L x 5,5 cm H
- 1/8 de page horizontal (1/10^e) : 8,8 cm L X 5 cm H

Vos encarts publicitaires devront respecter IMPERATIVEMENT les normes techniques suivantes (précisées à l'Article 4 du contrat d'insertion) :

1/ Fourniture d'un fichier numérique sur support CDRom ou par e-mail à l'adresse : **communication@ville-cesson-sevigé.fr**

2/ Format d'enregistrement (extension) des fichiers :

- PDF **haute définition**, EPS, TIFF, JPEG
- en CMJN (quadri) ou noir (simili)
- en **300 DPI** (résolution)

3/ Vos publicités doivent être créées par un logiciel de mise en page IN DESIGN, XPRESS, PHOTOSHOP, ILLUSTRATOR, ACROBAT PRO

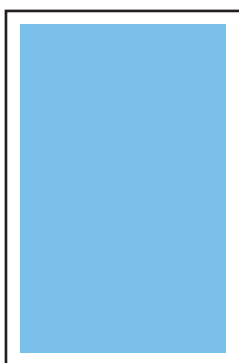
• pour les fichiers In design, Xpress et Illustrator fournir les polices, les images et les préférences de vos logiciels.

ATTENTION. Les publicités générées à partir d'un document Word, Publisher, Powerpoint... ne seront pas acceptées.

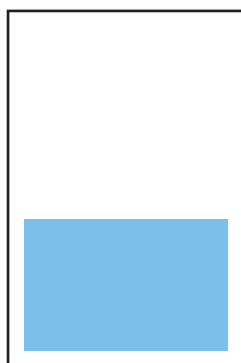
VOS CONTACTS (informations, renseignements...) :

- modalités techniques : communication@ville-cesson-sevigé.fr
 - contrat : affaires.financieres@ville-cesson-sevigé.fr
- Tél. : 02 99 83 52 00 - Fax : 02 99 83 46 63
Mairie de Cesson Sévigé - CS 91707 / 35517 Cesson-Sévigé cedex

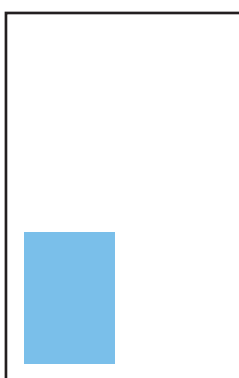
FORMATS ENCARTS PUBLICITAIRES dans le «Cesson-Sévigné AGENDA»



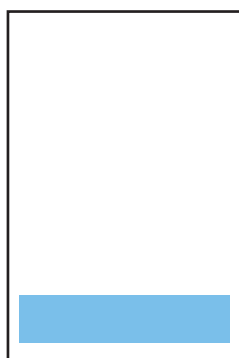
Une page
14,5 cm L x 21,3 cm H



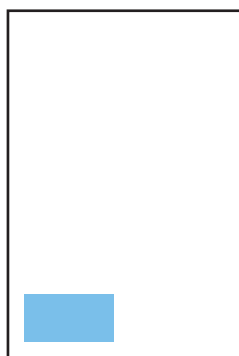
1/2 page - 5/10^e
13,4 cm L x 9 cm H



1/4 de page vertical
2/10^e = 8,8 cm L x 11 cm H



1/4 de page horizontal
2/10^e
= 13 cm L x 4 cm H



1/8 de page horizontal
1/10^e = 6 cm L x 3 cm H

L'Agenda est publié à 10 numéros par an,
diffusé tous les 15 du mois, sauf les 15 juillet et 15 août.

Les pages de publicité de l'AGENDA permettent
l'insertion d'encarts publicitaires

selon plusieurs formats au choix :

- 1 page : 14,5 cm L x 21,3 cm H
- 1/2 page (5/10^e): 13,4 cm L x 9 cm H
- 1/4 de page vertical (2/10^e) : 8,8 cm L x 11 cm H
- 1/4 de page horizontal (2/10^e) : 13 cm L x 4 cm H
- 1/8 de page (1/10^e) : 6 cm L x 3 cm H

**Vos encarts publicitaires devront respecter IMPERATIVEMENT
les normes techniques suivantes** (précisées à l'Article 4 du contrat d'insertion) :

1/ Fourniture d'un fichier numérique sur support CDRom ou par e-mail à
l'adresse : **communication@ville-cesson-sevigne.fr**

2/ Format d'enregistrement (extension) des fichiers :

- PDF **haute définition**, EPS, TIFF, JPEG
- en CMJN (quadri) ou noir (simili)
- **en 300 DPI** (résolution)

3/ Vos publicités doivent être créées par un logiciel de mise en page
IN DESIGN, XPRESS, PHOTOSHOP, ILLUSTRATOR, ACROBAT PRO

• pour les fichiers In design, Xpress et Illustrator fournir les polices, les
images et les préférences de vos logiciels.

ATTENTION. Les publicités générées à partir d'un document Word, Publisher,
Powerpoint... ne seront pas acceptées.

VOS CONTACTS (informations, renseignements...) :

- modalités techniques : communication@ville-cesson-sevigne.fr
 - contrat : affaires.financieres@ville-cesson-sevigne.fr
- Tél. : 02 99 83 52 00 - Fax : 02 99 83 46 63
Mairie de Cesson Sévigné - CS 91707 / 35517 Cesson-Sévigné cedex

